

Michel MARC Feucherolles 06 28 28 66 38

Pour le bien des voisins et de la commune environnante ainsi que les secteurs résidentiels.

Il serait également possible que cette usine demandera un nombre important de fourgons et autres semi remorques et tracteurs et un nombre de voitures important non compatibles avec les routes actuelles...

Dans il n'est pas souhaitable qu'une activité de ce type soit le jour dans cette espace

Merci d'agréer mes salutations distinguées

Le 10 juin 2021

Serge et Elisabeth ROGER

35 bis rue des Petits Prés

78810 FEUCHEROLLES 06 64 31 49 90

Note à l'attention de Monsieur Gilles GOMEZ
Commissaire Enquêteur au Tribunal de Versailles

Après avoir attentivement examiné le projet attenant pour l'Economie locale élaboré par la Communauté de Communes présidée par Monsieur Richard Maire de Haule, décrit depuis plus d'un an dans les différents rapports présentant la modification du PLU de Davenon d'une zone classée en 2018 EBC (espace boisé classé) pour devenir une zone industrielle et commerciale.

Nous tenons à vous faire part de nos interrogations à ce sujet qui nous a été annoncé par apposition d'une

affiche à compter du début mai et pour lequel nous avons disposé d'un mois de délai pour donner notre avis, étant voisin proche, dans la plaine de Versailles si l'île protégée jusqu'à maintenant (fermeture enquête le 11 juin à 17h)

1) Nous sommes des Résidences principales fantômes : les dossiers que nous citrons (Signe O avec numéro du dossier à l'intérieur) sont consultables sur le site Mairie de Davenon "enquête d'utilité publique" du 11 mai au 11 juin 2021

① page 6 : "le site est situé à l'écart du village de Davenon et des secteurs urbanisés à vocation résidentielle principale"

② page 7 : "ainsi, les futures activités industrielles implantées ne nuisent pas à ces secteurs résidentiels"

③ page 36 : "le site est éloigné des zones d'habitat, ce qui n'expose pas les populations à des nuisances sonores supplémentaires"

→ Séance du 26/2/21 page 7 : "projet impossible à Phavenay car proximité trop importante des habitations"

→ MRA le page 10 : "éloignement par rapport aux secteurs résidentiels pour limiter les impacts des nuisances liées aux activités"

④ page 11 : photo de notre Maison
Comme vous pouvez le constater, notre résidence principale depuis quarante ans située à Feucherolles à cinquante mètres environ en face de la "future" entrée du parking de la "fabrique" en projet industriel. Six autres habitations principales sont proches.

→ Monsieur Albarède (8/4/21) page 2 : "Trop de bruits pour mettre un site à vocation industrielle dans

un village"

① page 4 : "le projet est soumis à l'évaluation environnementale. Conclusion préalable : le projet ne peut être compatible avec le type d'activités souhaitées vu les nuisances qui elles sont susceptibles de générer" (circulation, impact carbone, bruits, chargement / déchargement des camions semi-remorque).

→ Monsieur CHATRIN (8/4/21) "dans la mesure où ces activités ne sont pas polluantes, pourquoi ne pas implantier cette Entreprise au sein de la zone résidentielle de Davenon ?".

② page 37 : "l'augmentation de l'utilisation des véhicules motorisés induira une augmentation des rejets dans l'atmosphère et une dégradation de la qualité de l'air (passage et stationnement de poids lourds.)

Nous n'avons pas le résultat de l'étude d'un assainissement individuel prévu pour cent personnes et surtout son emplacement sur le site déjà si étiqueté pour le projet présenté...

Nous sommes surpris que la bande non constructible des soixante quinze mètres soit déclassée en zone constructible pour permettre l'existence de cette usine de fabrication de parafements en empiétant sur ces 75 mètres non constructibles une bande de cinq mètres de large soit une surface de deux cent mètres carrés de gagnés (③ page 13).

Les travaux d'aménagement du Belvedère situés au dessus de la Tharie de Feucherolles estimé pour un montant très important annoncé en réunion de quartier du 28/5/21 permettra aux Feucherolais

d'admirer un panorama impacté par la vue de l'usine fabrique de parafements aux abords du village...

2°) Infrastructures routières non adaptées au projet.
Le point très important aurait dû être éclairci concrètement (avant même le changement de PLU) pour nous permettre de donner un avis sur ce dossier qui s'avère incomplet.

① page 13 : "Six fourgons de 22 m³ par jour, deux demi remorques de 66 m³ par mois, plus tracteurs, cent voitures par jour, deux camions agricoles par semaines".

Le sol en caillasse sera-t-il assez solide pour supporter toutes ces charges ?

Quels sont les créneaux horaires de circulation de ces engins ?

③ page 15 : "la RD 30 étant de compétence départementale, la question des entrées et sorties du site devra faire l'objet d'échanges et d'un accord sur la solution la plus adaptée garantissant la sécurité des accès à ce projet".

④ page 8 : "soutenir la réqualification de la RD30 et ses abords, et réaménager le carrefour en limite de Phaveray et Feucherolles pour garantir une sécurité maximale".

La partie agricole étant commerciale, les habitants ainsi que les salariés de Techmatel auront la possibilité d'emprunter les bus" (fréquence virtuelle un par heure) dont les arrêts sont

dans Feuchères MRA. ③ page 14 et 15
L'accès piéton doit être pris en compte car l'absence
réelle de trottoir à partir du feu rouge et du
passage clouté (devant la Maison de la Prairie)
jusqu'à la Société Eiffage à Phavenay oblige les
collégiens, les habitants et les salariés à marcher
sur la RD 30.

Je suis handicapée et je risque ma vie chaque
jour pour faire mes courses à pied à Feuchères.

De plus il serait souhaitable de réduire la
vitesse de 70 km/h à 50 km/h ② page 37 de
l'intersection de Phavenay jusqu'au premier pont
de la déviation pour éviter l'augmentation des
accidents mortels déjà recensés dans ce secteur
(intervention de Monsieur PHATAIN 8/4/21 en haut
de la page 4)

Ce point essentiel sur la présentation incomplète
du dossier de prévention de la sécurité routière
pour les piétons, les vélos, voitures, camions, cars,
bus, nous oblige à refuser la création d'une zone
industrielle sur ce site.

Nous remercions Monsieur GOMEZ d'avoir examiné
ce dossier après nous avoir écouté avec attention avant
de transmettre son rapport à Monsieur le Juge.

Merci aux différents organismes (MRA, la DDT, la
Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, la
SAFER) d'avoir pris le temps d'émettre leur avis et
observations sur cette présentation.

Maintenant, tous les acteurs de ce projet ont
désormais conscience que des êtres humains existent
sur le site en question et ont le droit d'exprimer leur

profond désarroi.

AB

SH